

Comité d'Entreprise du 27 juin 2017

Point sur le règlement intérieur

A l'instar du CHSCT national, les élus du CE ont donné un avis défavorable à l'unanimité sur le Règlement Intérieur. En effet, la DRH n'a pas voulu tenir compte des différentes propositions d'amendements et modifications des élus.



Parmi ces amendements et modifications proposés les élus demandaient notamment la suppression ou l'ajout de précisions sur les activités du groupe qui pourraient être concernées par la notion de « service continu ». La direction n'a pas souhaité développer ce point, qui en l'état pourrait être applicable à toute activité.

Point Astreintes et travaux exceptionnels

Une fois de plus la direction passe en force au lieu de tenter d'obtenir une signature valable pour son accord sur les astreintes.

Rappelons que l'accord proposé a recueilli les signatures de la Cgt et Fo, signatures insuffisantes pour qu'il soit appliqué. Cet accord est bien moins favorable pour les ex salariés Systaliens.

Des astreintes ont été effectuées sur le premier semestre 2017 sans que les salariés ne connaissent les bases de compensation.

La CFDT a demandé que ces compensations soient payées sur la base de l'ancien accord Systaliens, mais la direction a refusé cette proposition.

Faute de signataires en nombre suffisant, la direction a décidé d'appliquer de façon unilatérale de nouvelles règles, qui ne pourront s'appliquer qu'aux salariés volontaires pour effectuer des astreintes.

Une fois de plus, la direction repart avec un avis défavorable du CE.



Point sur les comptes du CE

Les comptes 2016 du CE ont été approuvés à l'unanimité par les élus après expertise du cabinet TANDEM. Pourtant, l'exercice n'a pas été facile avec l'intégration des prestations familiales dédiées au personnel ex-Réunica et ex-Systaliens ainsi que la baisse de la contribution de l'employeur du fait de la baisse de la masse salariale.

Ainsi, notons que 3 109 salariés ont bénéficié des chèques culture et 6 097 salariés ont commandés des chèques vacances. Par ailleurs, 4 531 enfants ont bénéficié du crédit loisirs et 4 290 enfants des aides de rentrée scolaire et universitaire ...

Un grand merci à toute l'équipe du secrétariat pour avoir assuré la gestion de ces prestations.



Retrouvez toute l'actualité sur : **Facebook Cfdt Ag2r Réunica**



et restez connecté en vous inscrivant à la newsletter !

Cfdt-Ag2r.com

SOLDES D'ETE... Grande braderie chez Ag2r-Réunica !

Liquidation de l'épargne et de l'IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers)

Alors qu'André RENAUDIN affirmait, en présentant le plan d'entreprise 2018, que l'épargne salariale était un pilier du groupe ; voici qu'à la veille du prochain plan, la direction projette de se séparer rapidement de PRADO EPARGNE.

La liquidation totale de cette activité et des 23 salariés l'exerçant est prévue pour l'été prochain.

Après avoir déjà transféré la gestion de compte épargne au GIE GES, c'est maintenant Prado Epargne qui va être vendu à HUMANIS. Le sort s'acharne sur certains salariés qui ont récemment quitté la gestion de compte pour Prado Epargne afin de pérenniser leur emploi au sein du groupe.

Pourtant l'objectif de réduction du déficit de PRADO Epargne à **5 millions d'euros est largement atteint avec un déficit constaté à 3,2 millions d'euros**. Le groupe garderait dans la nouvelle structure avec Humanis une présence à hauteur de 15% du capital. Mais 23 salariés marseillais devront opter soit pour un transfert vers un nouvel employeur, soit pour un reclassement professionnel pour rester dans le groupe. Nouvel employeur, mais avec quels nouveaux statuts et avec quelles conditions ? La DRH est aujourd'hui incapable de le préciser.

La CFDT demande qu'un comparatif des statuts des deux structures soit présenté rapidement aux salariés afin qu'ils puissent se positionner en connaissance de cause. Nous demandons également de participer à l'élaboration de la convention de transfert qui permettra de compenser les éventuelles pertes.

Si la direction semble vouloir l'aboutissement de ce projet, elle n'a pas pris la mesure des réponses à donner aux salariés pour qu'ils puissent être volontaires pour ce transfert. En effet, les aspects RH sont absents.

La CFDT recense l'ensemble des questions des salariés marseillais de Prado Epargne mais aussi de tous les salariés qui œuvrent pour l'épargne salariale. Ces questions sont nombreuses et nous attendons rapidement des réponses. Dans sa précipitation, la direction organise une réunion d'information auprès des salariés, le mercredi 5 juillet, ce qui ne permettra pas aux salariés en congés, en RTT ou en jour non travaillé d'être présents. Est-ce volontaire ?

La Cfdt reste en lien avec les salariés pour leur transmettre toutes les évolutions, les réponses et les avancées du projet au fur et à mesure qu'elle obtiendra des informations.

Toujours dans le cadre de ces soldes d'été, nous apprenons que l'IARD, l'assurance incendie, accidents et risques divers, est concernée. Cette liquidation au profit du groupe APRIL prendra effet au 1^{er} janvier 2018. Les salariés du site de Chartres seront invités à se reclasser vers une activité de gestion en concurrentiel.

De même, les produits Obsèques seront transférés à la direction de la gestion individualisée de La Mondiale. Même si l'activité restera gérée dans le Groupe, le personnel devra choisir entre changer d'employeur au profit du GIE La Mondiale, ou accepter un reclassement professionnel au sein du GIE AG2R REUNICA.

Les élus CFDT ont demandé à la direction de présenter une vision à terme de la distribution et de la commercialisation des produits de ce type.

La direction justifie ces liquidations par le fait que le groupe souhaite se recentrer sur son cœur de métier. A l'inverse des soldes classiques, chez AG2R REUNICA ce n'est pas une bonne affaire pour les salariés qui s'inquiètent fortement sur le devenir des emplois.



Retrouvez toute l'actualité sur : **Facebook Cfdt Ag2r Réunica**



et restez connecté en vous inscrivant à la newsletter !

Cfdt-Ag2r.com





Point sur le rattachement des équipes du développement retraite à la direction de la retraite

Le directeur de la Retraite Complémentaire a confirmé qu'en 2018 l'activité de développement retraite ne sera plus une activité rattachée au secteur commercial. L'activité s'orientera vers du conseil et de l'accompagnement aux entreprises.

Un avis favorable a été recueilli majoritairement mais des réserves ont été émises, notamment celles de la CFDT concernant le calcul des challenges.

Point sur la DSN

La CFDT, suivie et appuyée par l'ensemble des organisations syndicales, a demandé avec insistance à la direction de faire un point sur l'intégration de la DSN dans nos outils de gestion. En effet, les élus se sont fait l'écho des grandes difficultés engendrées par ce dispositif obligatoire.

Pour la retraite complémentaire, l'exposé de la direction pointe directement certains choix fédéraux et précise que les autres groupes de protection sociale sont dans une situation similaire.

Pour la prévoyance et la santé, la direction indique avoir identifié les problèmes techniques.

En l'état actuel, l'alimentation attendue des fichiers déclaratifs et de recouvrement des cotisations tant en retraite complémentaire qu'en concurrentiel posent de très sérieux problèmes. Les gestionnaires entreprises, les chargés de clientèle et également les commerciaux sont impactés.

La direction affirme être consciente des conditions de travail très difficiles et des problèmes de relation client engendrés par ces déficiences techniques. Elle a indiqué suivre les évolutions imminentes prévues dès juillet avec une grande vigilance et a annoncé de nouvelles améliorations qui devraient solutionner dès cet été une grande partie des difficultés.

Les moyens supplémentaire déployés sur ce projet seront conservés jusqu'à la fin de l'année.

Point avancement du plan d'entreprise ELAN 2018

L'année 2017 signera la fin de l'actuel plan d'entreprise.

La CFDT a interpellé la direction sur l'objectivité du suivi de ces chantiers qui frise l'autosatisfaction en ne mentionnant que le positif, comme pour tous les exercices de communication.

Devant le ressenti des salariés sur le terrain qui est plutôt éloigné de celui de l'affichage de la direction, nous avons demandé d'objectiver la présentation en listant aussi les points négatifs d'attention ou de progrès.

La CFDT a demandé que les représentants du personnel soient associés à la préparation du prochain plan.



LA CFDT EN 10 POINTS

1. La CFDT est le premier syndicat français en nombre d'adhérents : 860 243, des hommes (52%), des femmes (48%), qui travaillent dans tous les secteurs professionnels, dans les petites et les grandes entreprises, dans le privé en majorité, dans le public et dans toutes les régions de France.
2. La CFDT est le premier syndicat dans le secteur privé (mesure de la représentativité 2017) et le deuxième syndicat dans les fonctions publiques en nombre de voix aux élections professionnelles.
3. La CFDT est le syndicat où l'adhérent a des droits. Le droit d'être écouté, respecté, informé, défendu gratuitement en cas de problème.
4. La CFDT n'est ni de gauche ni de droite, elle est du côté des salariés. Son premier objectif est d'obtenir des droits nouveaux pour les salariés en faisant reculer les inégalités. C'est par exemple la CFDT qui a obtenu le droit de partir à la retraite à 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler jeunes.
5. La CFDT est un syndicat pragmatique qui préfère trouver des solutions par le dialogue, mais n'hésite pas à se mobiliser contre des mesures injustes comme la réforme des retraites de 2010.
6. La CFDT est un syndicat qui a toujours dénoncé toutes les dictatures d'où qu'elles soient et qui a aidé des syndicalistes à instaurer la démocratie comme en Pologne dans les années 80.
7. La CFDT est un syndicat laïc qui respecte toutes les croyances religieuses ou philosophiques tant qu'elles ne conduisent pas à la haine, au racisme, à l'exclusion.
8. La CFDT sait que le monde change, qu'il faut en permanence mettre à jour les revendications pour faire face aux évolutions du marché du travail, à la précarité.
9. La CFDT est adhérente à la Confédération européenne des syndicats (CES) et se prononce pour une Europe politique, sociale, capable de faire face aux nouvelles puissances pour créer des emplois, préserver sa protection sociale et faire progresser les qualifications.
10. La CFDT est solidaire des tous les syndicats du monde, comme elle affiliés à la Confédération syndicale internationale.

Quelles sont les valeurs de la CFDT ?

Émancipation

Inscrite dans nos statuts, l'émancipation, tant individuelle que collective, est pour nous un droit inaliénable. Pour diriger sa vie.

Pour imposer le respect de la dignité et de la liberté dans l'entreprise et au sein de la société, et pour satisfaire les besoins de chacun, matériels et intellectuels, dans sa vie professionnelle et personnelle.

Démocratie

Une valeur qui est l'identité même de la CFDT, elle se trouve d'ailleurs au cœur de notre sigle.

Pour s'exprimer librement et participer à la prise de décision.

Pour être acteur de l'amélioration de ses conditions de travail et de vie, au-delà de toute différence d'origine, de nationalité, de confession religieuse et d'opinion.

Indépendance

La CFDT estime indispensable de distinguer ses responsabilités de celles de l'État, des partis politiques et des confessions religieuses.

Pour conserver son autonomie et son sens critique.

Pour impulser ou infléchir les décisions gouvernementales.

Autonomie

L'indépendance de pensée et d'action ne peut se concevoir si la CFDT est tributaire de ressources externes.

Pour garantir son indépendance financière et lui donner les moyens de son autonomie, la CFDT s'appuie sur un syndicalisme d'adhérents.

Solidarité

Être solidaire, c'est faire le choix de l'entraide pour défendre les droits de tous au sein des entreprises mais aussi entre les salariés, les chômeurs, entre les générations et plus largement entre les peuples. Pour lutter contre toute forme d'exclusion, d'inégalité et de discrimination.

REJOIGNEZ-NOUS

Faites-nous confiance, avec les 1 340 000 salariées et salariés qui ont voté pour nous lors des élections professionnelles. Adhérez à la CFDT.